

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250304AR030NB

Arrêté portant réglementation de la circulation.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant le défilé carnavalesque des enfants de l'Ensemble Scolaire Privé d'Hondschoote qui aura lieu le Vendredi 04 Avril 2025,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement de cette manifestation tout en veillant à la sécurité du public,

ARRETE

Article 1° - En raison du défilé carnavalesque des enfants de l'Ensemble Scolaire Privé d'Hondschoote, le Vendredi 04 Avril 2025, la circulation de tout véhicule sera restreinte de 15H00 à 17H00 dans les rues désignées ci-après :

- **Départ de l'Ecole « Ste Jeanne d'Arc »**
- **Résidence les Erables,**
- **Avenue de Meersseman,** dans la partie comprise entre la Rue des Récollets et l'Allée des Tilleuls,
- **Allée des Tilleuls,**
- **Traversée de la Rue de Lamartine,**
- **Rue du Maréchal Foch,**
- **Rue de la Libération,** dans la partie comprise entre la Rue du Maréchal Foch et la Place du Général de Gaulle,
- **Place du Général de Gaulle,** dans la partie comprise entre la Rue de la Libération et la Rue de la Cour,
- **Rue de la Cour,**
- **Rue des Récollets,** dans la partie comprise entre la Rue de la Cour et la Résidence Les Erables,
- **Retour à l'Ecole « Ste Jeanne d'Arc ».**

Article 2° - Pour limiter le risque d'accidents, le défilé sera encadré et la circulation régulée au fur et à mesure de l'avancement de la manifestation.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution.

M. le Garde Champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Les Services Techniques, pour information.

Mme LAFOUTRY, Directrice de l'Ensemble Scolaire Privé d'Hondschoote, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller Municipal délégué à la sécurité.

HONDSCHOOTE, LE 04 MARS 2025



Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON